

## UN MODE DE VIE

Il n'est pas étonnant que les cultures européennes aient souvent été divisées en cultures nationales, régionales et linguistiques. En effet, les pays européens ont une longue histoire, contrairement au projet d'intégration européenne qui n'existe que depuis une cinquantaine d'années. Afin de forger un sentiment d'appartenance européen plus généralisé, il est nécessaire d'entreprendre des actions qui ignorent ces frontières tout en respectant pleinement la diversité nationale et régionale.

Le mot «culture» est tiré du latin *colo*, qui signifie «cultiver». Cultiver, c'est précisément ce que l'Union veut faire pour favoriser la création d'un espace culturel européen qui permette aux quelque 500 millions de citoyens de l'Union de se forger une identité commune qui vienne compléter leur identité nationale et régionale.

## VERS UN ESPACE CULTUREL COMMUN

Entre 2007 et 2013, le nouveau **programme «Culture»**<sup>(1)</sup> de l'Union européenne (UE) investira 400 millions d'euros afin d'aider à créer un espace culturel européen, reposant sur un héritage culturel commun et sur la diversité nationale et régionale. Pour ce faire, le programme développera la coopération transfrontalière entre les créateurs, les acteurs et les institutions du monde culturel européen.

Ce nouveau programme devrait permettre de faciliter la compréhension mutuelle, de stimuler la créativité et de contribuer à l'enrichissement mutuel de toutes les cultures, dans l'intérêt de tous les citoyens européens.

Il comporte trois objectifs spécifiques: promouvoir la **mobilité transnationale** des personnes travaillant dans le secteur culturel; encourager la **circulation transnationale** des produits et œuvres culturels et artistiques; favoriser le **dialogue interculturel** en Europe. Il est divisé en trois volets: soutien à des **actions culturelles** (premier volet), soutien à des **organismes culturels** d'intérêt européen (deuxième volet) et soutien à des **travaux d'analyse et à la diffusion** (troisième volet).

(1) Programme qui fait partie d'une nouvelle génération de programmes communautaires pour l'éducation et la formation, la jeunesse, la culture et la citoyenneté.

## PREMIER VOLET

### Soutien à des actions culturelles

Ce premier volet (environ 77 % du budget du programme) permettra à des milliers d'organisations culturelles (théâtres, musées, associations professionnelles, centres de recherche, universités, instituts culturels, autorités publiques, etc.) de collaborer, de créer et de mettre en œuvre des projets culturels et artistiques.

Il est divisé en trois sous-catégories. La première prévoit le développement de **projets de coopération pluriannuelle**. L'objectif de ce sous-volet est de créer des liens culturels transnationaux durables en encourageant au minimum six opérateurs culturels issus d'au moins six pays éligibles à collaborer et à développer des activités culturelles communes sectorielles et intersectorielles sur une période allant de trois à cinq ans.

Les **actions de coopération** forment la deuxième sous-catégorie. Il s'agit d'actions communes sectorielles ou intersectorielles entre un minimum de trois opérateurs culturels issus d'au moins trois pays éligibles différents sur une période de deux ans maximum. Dans ce contexte, un soutien est également apporté à la traduction littéraire.

Les **actions spéciales** constituent la dernière sous-catégorie. Ces actions sont spéciales en ce qu'elles doivent être d'une ampleur et d'une portée importantes. Elles doivent avoir une résonance significative auprès des citoyens européens et doivent permettre de promouvoir un sentiment d'appartenance et de communauté. Parmi les initiatives soutenues au titre de ce sous-volet, on citera les capitales européennes de la culture ou l'attribution de prix récompensant les jeunes talents européens.

## DEUXIÈME VOLET

### Soutien à des organismes culturels

Les organisations et les institutions culturelles jouent un rôle crucial dans la promotion de la culture et la défense des intérêts de celle-ci. Toutefois, les organismes culturels actifs à l'échelle européenne restent rares.

Ce volet (environ 10 % du budget du programme) soutient les organismes culturels actifs à l'échelle européenne ou désireux de l'être. Il propose un cofinancement des dépenses relatives aux programmes de travail permanents de ces organisations.

Il est essentiel que ces organismes soient dotés d'une véritable dimension européenne. En d'autres termes, ils sont supposés mener leurs activités à l'échelle européenne, de manière individuelle ou sous la forme d'un réseau, d'une association ou d'une fédération. Il serait souhaitable que leur influence se fasse ressentir dans au moins sept pays européens, et de préférence dans l'ensemble de l'UE.

De tels organismes peuvent par exemple encourager les échanges entre les organisations culturelles issues de différents pays européens. Ils peuvent également identifier les besoins de la communauté artistique européenne, servir d'interface entre le secteur et les institutions de l'UE, participer au débat sur les problématiques culturelles en Europe ou endosser le rôle d'ambassadeurs culturels européens.



## TROISIÈME VOLET

### Soutien à des travaux d'analyse et à la dissémination

Afin de tirer au mieux profit des différents projets et actions financés par l'Union européenne, il est nécessaire de diffuser leurs résultats, d'évaluer ceux-ci avec soin et de savoir s'ils sont à la hauteur des objectifs fixés.

Ce volet (environ 5 % du budget du programme) permettra de soutenir des activités d'analyse et de dissémination de trois manières différentes. Premièrement, le volet prévoit le soutien de **points de contact «culture»** dans tous les pays participants. Ces points de contact auront pour mission d'assurer la promotion du programme «Culture» et de parler des activités et des possibilités qu'il offre, tant pour les participants potentiels que pour les citoyens.

Deuxièmement, le volet soutient des travaux d'**analyses** dans le domaine de la coopération culturelle afin d'accroître le volume et la qualité des informations relatives à la collaboration culturelle et au développement politique paneuropéens.

Enfin, une attention similaire est consacrée à la **collecte et à la dissémination** d'informations sur les actions, activités et projets soutenus par l'UE dans le domaine de la coopération culturelle. Ce volet devrait sensibiliser davantage l'opinion publique à ce domaine important et permettre l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

NC-76-06-686-FR-D



DG Éducation et culture

Programme «Culture»

### Une idée capitale

Au cours des vingt dernières années, l'initiative «Capitale de la culture» (soutenue par l'Union européenne et partiellement financée par son programme «Culture») est progressivement devenue l'un des événements culturels majeurs en Europe et a vu de nombreuses villes rivaliser pour récolter les honneurs, le prestige et l'attention qui vont de pair avec cette distinction. Généralement, deux villes situées dans différents États membres sont jumelées pour l'occasion et organisent une pléthore d'activités et d'événements.

Sans doute à juste titre, c'est Athènes qui a été élue, en 1985, première «Ville de la culture» (nom donné à l'événement jusqu'en 1999) en raison de son importance symbolique pour la civilisation européenne. L'action avait été lancée sur une idée originale de Melina Mercouri, alors ministre grecque de la culture.

Depuis son lancement, la manifestation «Capitale de la culture» a œuvré pour rapprocher les citoyens européens en les sensibilisant à la riche trame culturelle de l'Europe et en améliorant leurs connaissances et leur appréciation des cultures des autres pays.



#### CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

[http://ec.europa.eu/culture/eac/culture2007/contacts/contacts\\_fr.html](http://ec.europa.eu/culture/eac/culture2007/contacts/contacts_fr.html)



ENSEmble  
DEPUIS 1957

## Programme «Culture»

FRANCHIR LES FRONTIÈRES  
RELIER LES CULTURES

